

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	19	3	13

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique CAZEAU, Premier Adjoint

OBJET DE LA DELIBERATION

153/22 : Soutien à la vie Associative – Attribution d'une subvention municipale versée à l'association « Amicale des gens du Nord » - Année 2023

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Monsieur Patrick PEIRETTI, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID, BAROGHEL, CARON et Messieurs REVET-SERVATTAZ et BAREGE ne prennent pas part au vote et quittent la salle, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Madame YVARS ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.
Madame Sylvie DE TONI n'exprime son vote qu'à titre personnel.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE VERSEE A L'ASSOCIATION « AMICALE DES GENS DU NORD » - ANNEE 2023

Monsieur Gilles GAUCI expose que l'association « Amicale des Gens du Nord » a pour but de favoriser et renforcer les contacts entre les personnes originaires des départements du Nord de la France. Elle permet ainsi de réunir ses membres lors de sorties culturelles ou festives.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Amicale des Gens du Nord ».

Le conseil,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 VOIX)

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID, BAROGHEL, CARON et
Messieurs REVET-SERVATTAZ et BAREGE n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle,

Madame YVARS n'ayant pas pris part au vote, Madame Sylvie DE TONI n'a exprimé son vote qu'à titre
personnel.

DECIDE d'attribuer une subvention municipale à l'association « Amicale des Gens du Nord », pour un montant total de 1 000 euros.

PRECISE que la subvention sera mandatée durant l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 qui sera voté en mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,
Dominique CAZEAU



La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

